

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes vendredi après-midi, cela saute aux yeux. Lorsqu'on a un peu d'expérience à la Chambre, on sait qu'il existe plusieurs façons de le dire.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole en ce vendredi après-midi, le lendemain de la soirée où nous avons pu voir sur nos nouveaux écrans le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Hees) à la cérémonie qui se déroulait devant le Mémorial du plateau de Vimy. Il nous a montré à tous et aux générations montantes que le plateau de Vimy est un jalon de l'histoire du Canada, dans un autre pays.

C'était la première fois que le Canada, pays tout neuf, mobilisait ses forces pour participer à une grande bataille pour défendre la liberté. C'était une tradition européenne qui remontait peut-être à plusieurs siècles. C'était certainement nouveau et différent pour le pays situé de l'autre côté de l'océan, pour le pays que nous appelons affectueusement le Canada, le pays que nous aimons beaucoup.

Il convient par conséquent d'examiner aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire portant sur la question des allocations de guerre. Nous qui appartenons aux générations ayant pu profiter du monde qu'ont protégé les personnes qui se sont battues pour nous et pour la liberté au cours de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale, leur devons beaucoup.

Les Canadiens qui se sont battus au cours de la Première Guerre mondiale et auxquels le Canada a rendu hommage à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du plateau de Vimy ont non seulement contribué à protéger nos libertés et à améliorer la situation dans le monde, mais ils ont aussi contribué à l'édification du pays parce qu'ils ont été une source d'inspiration pour un pays qui en était à ses premiers balbutiements.

Quand on prend conscience des difficultés contre lesquelles le Canada se débat aujourd'hui, on en vient peut-être à souhaiter que surgisse un idéal qui nous mobilise tous. Quel encouragement ce serait, quelle différence il y aurait dans nos vies!

Je manquerais peut-être à mes devoirs de député ministériel si je ne profitais pas de l'occasion pour signaler le soin que le gouvernement actuel et les gouvernements progressistes conservateurs précédents ont pris des anciens combattants. Je le fais en partie parce que les réalisations du gouvernement depuis deux ans et demi sont si nombreuses et sont survenues si rapidement que le pays n'a pas une nette perception des changements que nous avons apportés. Les conditions actuelles ne sont plus celles qui prévalaient en septembre 1984.

Ceux qui se rappellent encore quelle était la situation en septembre 1984 remercient le ciel qu'elle ne soit plus la même aujourd'hui. La situation est meilleure. Il y a davantage de travailleurs dans chaque région du pays. Il y a moins de chômeurs qu'en septembre 1984.

Je voudrais parler des activités du ministre actuel des Affaires des anciens combattants. Depuis huit ans que je siége ici—et certains députés sont là depuis plus longtemps—nous n'avons jamais eu de ministre des Affaires des anciens combattants qui nous ait tous aussi bien aidés à prendre davantage conscience du sort de nos anciens combattants, des valeurs qu'ils ont défendues et de ce qu'ils ont réalisé pour nous. Le ministre a visité de nombreux endroits du monde. A chaque

Allocations de guerre pour les civils

occasion, pour commémorer un événement ou un autre, il était accompagné d'anciens combattants.

Hier soir, à la télévision, nous avons pu voir que les anciens combattants qui l'accompagnaient pour commémorer la Bataille de Vimy avaient environ 90 ans. Leur guerre et leur victoire remontent à fort longtemps. Il convient de rappeler ce genre de choses à nos enfants et même à certains d'entre nous qui ne sont plus si jeunes. Le ministre des Affaires des anciens combattants nous aide assurément, à la fois comme symbole et comme militant, à nous souvenir de cette réalité.

Revoyons rapidement le discours du trône dans lequel le gouvernement a promis de mettre en oeuvre un Programme d'autonomie des anciens combattants. Le calendrier de mise en oeuvre de ce programme nous a été présenté il y a de nombreuses années déjà. Je rappelle aux députés que c'est sous des régimes conservateurs que nous avons accompli le plus de progrès au titre des pensions versées aux anciens combattants. Cela n'est pas nécessairement de notoriété publique dans le pays, mais je pense que les anciens combattants et les militaires en sont au courant. Certaines parties de ce programme ont été supprimées à l'égard des anciens combattants de la Première Guerre mondiale et du jour au lendemain, 6 000 Canadiens ont pu se prévaloir d'un programme déjà existant auquel ils n'étaient pas admissibles la veille encore. C'est une réalisation importante. On n'en parle pas aux premières pages des journaux, mais elle est importante pour les 6 000 anciens combattants qui, d'un seul coup, ont été admissibles à un programme. Ce fut également un événement important pour leurs épouses et leurs parents.

● (1520)

Grâce à ce changement dans la politique publique annoncé dans le discours du trône par le gouvernement, 75 p. 100 de tous les anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont servi à l'étranger peuvent désormais présenter une demande. Quant aux 25 p. 100 restants, ou bien ils sont économiquement indépendants ou ils n'ont pas besoin d'aide financière. Nous pouvons intervenir à la Chambre en déclarant que la totalité des anciens combattants de la Première Guerre mondiale obtiennent aujourd'hui, soit par leurs propres moyens ou avec l'aide du gouvernement et de ses programmes, le genre d'aide et d'assistance dont ils ont besoin. Cela est conforme à notre réputation dans le reste du monde. Notre pays se préoccupe de ses anciens combattants. Je vois que vous me regardez, monsieur le Président. Est-ce pour me dire que la journée tire à sa fin?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Hawkes: Je vous remercie de votre générosité car je pense que vous m'avez accordé quelques secondes supplémentaires, monsieur le Président. Il y a encore beaucoup à dire à ce sujet mais si nous pouvons tous quitter la Chambre et rappeler à nos enfants et à nos petits-enfants, pendant la fin de semaine, le rôle qu'ont joué nos anciens combattants, ils ne l'oublieront jamais.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.